



Au sommaire de ce numéro

Une nouvelle page de l'histoire d'ATTAC s'ouvre désormais.....	2
La directive Bolkestein : la capitulation.....	3
Le nucléaire est-il LA solution ? Revue de presse	4
Planification démocratique.....	6
Agenda, Adresses utiles.....	6

Un nouveau départ

IMPORTANT ET URGENT

**Renouvelez
votre cotisation
à ATTAC
avant la fin du
mois de janvier**
(comme vous le savez, notre association a de gros problèmes financiers)

Adressez-nous vos réactions, vos commentaires, vos analyses, vos questions, vos réponses, vos coups de cœur, vos coups de gueule.

Sur ATTAC, sur l'actualité, sur une émission, un film, un livre.

De trois lignes à une page.

Dans le respect des règles de toute publication, et dans la limite impartie (6 pages), nous les publierons.

Le prochain numéro sera bouclé fin mars : à vos plumes ! N'attendez pas le dernier moment...

**Ce numéro vous a intéressé ?
Ne soyez pas égoïste, faites en profiter vos amis.**

Les adhérents ont tranché. Une nouvelle équipe est en charge des responsabilités à ATTAC. Tout doit maintenant être mis en œuvre pour l'aider et la soutenir. Même si on peut s'interroger sur la pertinence du mode de scrutin, le temps des querelles est passé. Celui de se remettre à penser aux difficultés du monde est plus qu'entamé.

Car en **ce début de millénaire, tout nous porte à l'inquiétude.** Les conduites de l'humanité sont menaçantes. Nous sentons venir la fin des ressources de la terre, et la nature, jusqu'alors inviolable, est désormais soumise à notre agressivité. Agressivité erratique et souvent involontaire, car nous n'avons encore que très peu conscience de l'unité de notre destin. Du nord au sud, chacun agit comme s'il pouvait individuellement trouver une issue à la crise. Que le meilleur gagne, et tant pis pour les faibles.

Les inégalités s'aggravent. Jamais autant d'êtres humains n'ont eu aussi peu de ressources pour vivre, alors que quelques-uns débordent de richesses. Ce fossé grandissant exaspère les pauvres et terrorise les riches. Les privilégiés ont beau accumuler des remparts de toute nature : accaparement des richesses naturelles, armements meurtriers, pression sur les organismes internationaux, retranchement à l'intérieur de leurs frontières, ils ne peuvent rien contre l'impression diffuse que le monde court à sa perte et qu'ils en sont, collectivement, responsables.

Cette exaspération des uns et l'inquiétude des autres alimentent le recours vers l'au-delà. Les religions se renforcent, dans une pluralité de croyances plus ou moins nouvelles, chacune se prétendant détentrice d'une vérité excluant toutes les autres.

Les pays les plus riches ont placé leur culte dans la création de biens matériels. Ils divinisent le mythe de la croissance, célébré dans des rituels fastueux, incantatoires et dévastateurs, sans se résoudre à admettre que ce mythe aura une fin.

ATTAC revendique le droit à l'utopie. Nous avons en commun la conviction que la course effrénée que l'on nous impose n'est pas inéluctable, et que pour **nous, un « autre monde est possible »**. Conviction que nous devons faire partager, sans démagogie, sans langue de bois, avec des arguments sérieux et étayés, sans dissimuler les controverses que toute solution neuve ne peut manquer de susciter.

Sans oublier aussi que nous engageons notre responsabilité dans l'expression d'un immense espoir, et qu'il serait inexcusable de déconsidérer nos idées dans des conflits internes qui nous font perdre tout crédit.

ATTAC 92 aussi a changé de président. Simple passage de témoin, Guy Gourevitch a bien voulu accepter cette charge. Sans conflit, sans heurt et sans amertume, car le goût du pouvoir n'a pas cours chez nous. L'ancien président que je suis apporterai, dans toute la mesure de ses moyens, son appui à la nouvelle équipe.

Malgré les récents soubresauts d'ATTAC, **une première mouture du « manifeste » est maintenant disponible.** Preuve que malgré de violentes divergences personnelles un travail en commun est cependant possible, ce document présente des analyses pertinentes et il fourmille de propositions souvent imaginatives. Dans la continuité des réflexions déjà engagées à ATTAC 92, **nous en discuterons le contenu, en y associant étroitement les adhérents et les groupes de proximité.** C'est à quoi je compte désormais, avec beaucoup d'entre nous, consacrer une grande partie de mon temps.

Je souhaite tous mes vœux à ATTAC 92 et à ses adhérents.

Michel BERGER

Une nouvelle page de l'histoire d'Attac s'ouvre désormais

Une nouvelle page de l'histoire d'Attac s'ouvre désormais, après une longue période troublée par des évènements auxquels nous avons assisté, impuissants et incroyables.

Les polémiques dévastatrices, les règlements de comptes devant les médias - qui n'en demandaient pas tant - des problèmes financiers graves et une inimaginable fraude dans nos élections internes ont eu des conséquences évidemment sévères : baisse des adhésions, évaporation de notre capital de sympathie, et surtout coup d'arrêt à notre crédibilité politique pourtant très forte après nos contre-G8, le rassemblement du Zénith, nos actions anti-paradis fiscaux, notre campagne du TCE pour une autre Europe, et dernièrement, notre mobilisation contre le CPE.

Tout ceci est paradoxalement arrivé dans un mouvement auquel nous avons adhéré précisément parce qu'il était « à nul autre pareil », parce qu'il mettait le doigt sur les vrais problèmes de ce monde, parce qu'il offrait un espace de réflexion et d'action unique, et parce qu'il nous permettait de « faire de la politique autrement ». Il s'agit aujourd'hui de remettre cette phrase au présent ...

Michel Berger et Jacques Pinoteau ont exprimé leur volonté, bien compréhensible, de laisser la place à d'autres, après deux ans de travail dans des conditions fort difficiles où ils ont su pourtant maintenir une cohésion et une continuité des actions dans le département, à l'abri des convulsions du national. Devant le risque de carence d'une équipe d'animation pour notre comité local, je me suis présenté à la présidence du 92 lors du dernier CA ; j'ai été élu et j'en remercie ici mes camarades et amis.

Dans mon esprit, cette candidature a trois caractéristiques :

1/ elle a pour objectif d'assurer une transition : 2007 doit préparer la relève vers une équipe nouvelle. Nous ferons tout, collectivement, pour assurer cette relève, étant donné que sur un plan personnel, je ne me représenterai pas lors de la prochaine AG.

2/ la fonction de « président » (nécessaire aux statuts d'une association 1901) n'a de sens que collectif. L'équipe d'animation d'Attac 92 sera donc son CA - aujourd'hui de 14 membres - sachant que le bureau (président, secrétaire, trésorier) restera un organe exécutif, de gestion courante, et préparatoire aux réunions du conseil.

3/ les actions 2007 seront concrètes et basées sur des modes de communication attractifs (cinés-débats, cafés-débats, actions originales et artistiques, réunions publiques autour des propositions du Manifeste, etc), le comité local prenant lui-même l'initiative d'actions dans les communes où les groupes de proximité sont inexistants ou inactifs, en centrant ses efforts sur trois « régions 92 » (Nord, Centre, Sud). Les réflexions sur nos propositions seront poursuivies, faisant suite à un travail d'équipe déjà considérable, réalisé en 2005 et 2006.

Chers amis et amies, adhérents et sympathisants d'Attac 92, l'équipe du CA nouvellement élu vous adresse tous ses vœux de bonne et heureuse année 2007. Je forme avec elle et avec vous le souhait qu'Attac retrouve sa dynamique et son enthousiasme communicatif.

Amitiés,

Guy Gourevitch

La directive BOLKESTEIN: la capitulation !

1. Rappel de la procédure de co-décision.

Cette directive entre dans le cadre de la procédure dite de co-décision qui nécessite un accord entre le Conseil des ministres européen et la Commission européenne d'une part, et le Parlement européen d'autre part.

Le Parlement s'est prononcé, en session plénière, en première lecture, le 16 février 2006: une majorité sociale démocrate, chrétienne démocrate, libéraux, adopte un texte assez largement modifié qui programme néanmoins une dérégulation massive du secteur des services et n'empêche pas l'application du principe du pays d'origine (PPO). Un amendement de la gauche unitaire européenne (la GUE) visant à préciser que c'est le droit du pays d'accueil qui s'applique est rejeté .

Le 4 avril, la Commission européenne présente un texte révisé de sa proposition initiale qui reproduit très largement le texte adopté par le Parlement européen.

Le Conseil des ministres adopte, le 24 juillet, une version modifiée de la proposition de directive: elle s'écarte, dans un certain nombre de cas, du texte initial adopté par le Parlement et introduit des dispositions nouvelles acceptées par la Commission européenne. C'est ce qu'on appelle "la position commune du Conseil, qui reflète la position adoptée par les 25 gouvernements de l'Union" (Raoul Marc Jennar, URFIG).

Le Conseil des ministres, en réintroduisant des points du texte initial, rejetés par les députés lors du vote du 16 février 2006, va à l'encontre de la volonté populaire exprimée avec force, dans la rue à Strasbourg les 11 et 14 février derniers et parie sur la faiblesse de la combativité du Parlement, majoritairement libéral.

2. La capitulation du Parlement.

Cette première phase de la co-décision n'ayant pas débouché sur un accord entre le Conseil des ministres et le Parlement européen, on était reparti pour un second tour, vite interrompu puisque la directive a été finalement adoptée, en 2^e lecture, au Parlement européen, lors de sa séance plénière du 13 au 16 novembre 2006.

En effet, le Parlement européen a accepté de retirer la plupart des amendements qu'il avait lui-même proposés en 1^{ère} lecture (et qui limitaient la libéralisation), afin de s'aligner sur la "position commune du Conseil".

De plus, le Parlement a entériné un abandon de souveraineté des Etats membres : en effet, la Commission européenne pourra désormais contrôler les législations des 25 Etats pour vérifier l'application de cette directive.

En réalité, malgré le "non" au référendum et la certitude de nos gouvernants de voir rejetée cette directive, celle-ci n'a été ni retirée ni même remise à plat .

. Le terme de PPO a été supprimé du texte mais le principe du pays d'accueil a été rejeté: le droit du travail applicable par les entreprises étrangères sera donc du ressort de la Cour de Justice européenne dont le jurisprudence est libérale. Ce flou risque aussi de favoriser la transformation des salariés d'entreprises en "faux travailleurs indépendants", dépendant en fait d'entreprises qui les sous traitent.

. La libéralisation des services est presque totale puisque seuls les SIG non économiques en sont exclus (sécurité, police, justice) tout le reste y compris les services sociaux, la protection des consommateurs et le détachement des travailleurs est soumis au "droit communautaire" donc aux règles de la concurrence, ou renvoyé devant la Cour de Justice.

Même l'exclusion du domaine de la santé n'est pas acquis car le texte le concernant est sujet à controverses.

De plus , dès que cette directive sera appliquée dans les Etats membres (le délai est de 2 à 3 ans), la Commission européenne pourra accélérer le processus de libéralisation globale des services, dans le cadre de l'AGCS, puisqu'elle sera seule à intervenir au nom des 25 Etats européens et pourra, en leurs noms, faire pression sur les pays non européens.

Le groupe Europe d'ATTAC 92:

A. Bolard ,G. Bourrely, MC Desaulty, JC Leissen , C Papy.

Le nucléaire est-il LA solution ?

L'industrie nucléaire s'affirme volontiers comme capable, et même la seule capable, d'éviter les émissions de gaz à effet de serre de la production d'énergie, en mettant en avant le fait indiscutable que les réacteurs nucléaires n'émettent pas ou peu de CO².

Une étude récente conduite par deux ingénieurs économistes, B. Dessus et P. Girard vient d'apporter un nouveau et catégorique démenti à cette prétention : c'est le scénario Sunburn de l'association GLOBAL CHANCE.

Cette étude a pour objectif d'évaluer **quel serait l'impact sur ces émissions d'un déploiement mondial massif, maximal, de l'électro-nucléaire**, qui répondrait à la demande d'électricité (de base), telle qu'elle est décrite dans un scénario prospectif de l' AIE , Agence Internationale de l'Energie, avec 2030 pour horizon. Ce scénario, du genre « laisser faire » ou « business as usual », prolonge jusqu'à cette date les tendances de la demande énergétique en cours actuellement dans le monde.

Dans l'étude Sunburn, le nucléaire prend d'une part la suite des centrales électriques en bout de course, et vient d'autre part couvrir les nouveaux besoins au fur et à mesure qu'ils apparaissent. Ce déploiement a pour effet de faire passer la puissance nucléaire mondiale de 380 gigawatt électriques (Gwe) en 2006 à 1215 Gwe en 2030 tandis que la production d'électricité nucléaire passe de 3000 Twh (térawattxheure ; à 8900 Twh. Les auteurs soulignent qu'il s'agit là de l'extension maximale concevable pour l'électro-nucléaire mondial.(1 mégawatt=1000 Kilowatt ; 1 gigawatt= 1000 mégawatt ; 1 térawatt= 1000gigawatt). Et cependant **cet effort énorme ne permettrait de réduire les émissions de CO² que de 9% en 2030** par rapport à celles que produirait le scénario prévisionnel de l'AIE où on se contente de prolonger les tendances actuelles, sans changement de technologie.

Avec un gain aussi marginal, on est donc très loin des prétentions de l'Internationale nucléaire à juguler le réchauffement climatique!

D'autant plus loin que la réalisation d'un tel programme se heurterait inévitablement à des obstacles importants comme par exemple **l'accès à des ressources suffisantes en Uranium**, et de ce fait elle suppose que les réacteurs dits de Génération 4 impliquant massivement l'usage du Plutonium, soient mis en service avant 2030 et partout dans le Monde. Or ces réacteurs n'existent pour l'heure que sur le papier et il n'existe aucune certitude concernant leur aboutissement effectif !

Par contre, la prolifération et la dissémination des installations nucléaires qu'il suppose entraîneraient un **accroissement considérable des risques liés au nucléaire** : accidents de réacteurs, déchets, prolifération, vulnérabilité aux actions terroristes.

La place qu'il occupe en France ne doit pas faire illusion : **le nucléaire est marginal dans le bilan énergétique mondial : 6% de l'énergie primaire, 2% de l'énergie finale**, et il est en déclin!

L'étude SUNBURN ruine l'ultime argument en sa faveur, à savoir sa capacité à lutter contre l'effet de serre et montre clairement qu'il a peu de chances de sortir de la marginalité.

La sagesse voudrait donc qu'on en sorte !

Claude Vojtovic

Revue de presse

par Jean-Paul Allétru

La banquise du pôle Nord pourrait avoir disparu l'été, d'ici à 2040

(LEMONDE.FR avec AFP et Reuters 12.12.06, diffusé par RAC-F).

En raison du réchauffement climatique, la glace qui recouvre l'océan glacial arctique pourrait fondre presque totalement durant les mois d'été à l'horizon 2040, révèlent des chercheurs américains et canadiens du Centre national pour la recherche atmosphérique (NCAR). Selon leurs travaux, publiés mardi 12 décembre, un tel phénomène aurait de graves conséquences environnementales mais aussi commerciales et stratégiques.

"Nous avons déjà été témoins de disparition importante de glace dans l'Arctique mais nos travaux suggèrent que la fonte qui se produira dans les prochaines décennies sera plus catastrophique que ce que nous avons connu jusqu'à présent", a indiqué Marika Holland, une scientifique du NCAR. D'ici vingt ans, la quantité de glace présente au mois de septembre au pôle Nord pourrait commencer à diminuer quatre fois plus vite que ce qui a pu être constaté jusqu'ici.

Selon une modélisation réalisée par ordinateurs, la glace de septembre se réduit pour passer d'environ 6 millions de kilomètres carrés à 2 millions de kilomètres carrés sur une période de dix ans. En 2040, la quasi-totalité de la région arctique sera libre de glace en septembre ; seule une partie de la banquise se maintiendra le long des côtes septentrionales du Groenland et du Canada.

Cette fonte brutale de la glace devrait avoir un impact profond sur le réchauffement global de la planète et pourrait modifier l'écosystème mondial, ont mis en garde les scientifiques. Les animaux vont devoir s'adapter : l'ours polaire, par exemple, a besoin d'une banquise pour survivre et chasser ses proies.

Le casse-tête de la pollution par les moteurs diesel

Les moteurs diesels émettent des fines particules, ainsi que des monoxydes et dioxydes d'azote (NOx).

Pour réduire cette pollution, qui peut entraîner de graves affections respiratoires, voire des cancers, les députés européens ont décidé d'imposer de nouvelles normes, qui visent à réduire de 80 % les émissions de particules d'ici à septembre 2009, et de 60% les émissions de NOx dès janvier 2011.

Pour lutter contre les particules, il va falloir généraliser les filtres sur les véhicules diesel... mais il se trouve que les filtres à particules, notamment les systèmes dits « catalysés », augmentent (de 5 à 6 %) la consommation de carburant... et donc aussi le CO₂ émis !..

Et en ce qui concerne les NOx, aucun constructeur ne maîtrise aujourd'hui la technologie pour atteindre les seuils votés par le Parlement européens !

Les constructeurs européens se sont par ailleurs engagés à baisser de 25 % entre 1998 et 2008 les rejets de CO₂ des véhicules qu'ils fabriquent, afin d'atteindre une moyenne de 140 g par kilomètre parcouru : or, tous admettent déjà qu'ils n'y parviendront pas...

(Le Monde, 16 décembre)

Pas d'autre solution que de réduire la circulation des autos et des camions ...

FN-UMP : frontières poreuses

La porosité des frontières idéologiques entre le FN et l'UMP est particulièrement sensible. 36 % des sympathisants du parti présidé par Nicolas Sarkozy sont désormais d'accord avec les idées de M. Le Pen ; 39 % d'entre eux considèrent que ce dernier ne représente pas « un danger pour la démocratie », et il s'en trouve même un sur cinq (19%) pour déclarer que ses idées sont justes.

A force de vouloir décomplexer la droite, le président de l'UMP a pris le risque de banaliser son adversaire du FN.

(Le Monde, 15 décembre).

Pub : danger pour les enfants !

L'obésité en Europe devient une endémie similaire à celle qui sévit aux Etats-Unis : 14 millions d'enfants européens sont en surpoids et plus de trois millions sont obèses. En France, deux enfants de huit ans sur dix présentent des signes d'obésité.

Parmi les facteurs qui préoccupent les nutritionnistes, il y a surtout l'apparition massive, dans la consommation courante, de produits alimentaires trop gras et trop sucrés. En quinze ans, la consommation de boissons gazeuses a augmenté de 26 %, celle des biscuits de 31%...

Il est démontré que la proportion de produits trop gras et trop sucrés est fortement corrélée à la durée d'exposition des enfants au propos publicitaire.

89 % des spots alimentaires ciblant les enfants concernent en effet ces produits.

Les ministres européens de la santé viennent de signer la Charte européenne sur la lutte contre l'obésité, qui demande une protection des enfants contre ces dérives publicitaires.

Mais les industriels de l'agro-alimentaire demandent du temps... et l'autorégulation !

(Alain Bazot, président de l'UFC-Que choisir, Le Monde, 10 décembre)

Casino condamné pour avoir imposé des conditions de travail « délétères » à une employée

Zahira Gérard enchaîne, en 2000, huit contrats à durée déterminée à la cafétéria Casino de Cherbourg, avant d'obtenir, en 2001, un CDI à temps partiel de 25 heures par semaine, pour à peine plus de 600 € par mois, avec des horaires qui changeaient chaque semaine.

En 2002, elle accouche d'un petit garçon. « Devant assumer la charge d'un très jeune enfant, elle ne pouvait, sans dommage, subir des changements d'horaires inopinés », note la Cour d'appel de Caen.

Mais, dit Zahira, « ma chef me changeait constamment d'horaires sans m'avertir ou me de mandait de rester alors que j'avais terminé ; je ne savais plus comment m'en sortir. »

Atteinte de dépression, elle est déclarée inapte, en décembre 2003, par le médecin du travail. Casino Cafétéria lui propose un poste à 120 km de son domicile avant de la licencier le 20 janvier 2004.

La Cour, tout en validant le licenciement, estime qu'en modifiant constamment les plannings au dernier moment, Casino cafétéria a commis « une faute qui a fait perdre son emploi à Zahira Gérard, à laquelle ils ont accordé 4 000 € de dommages et intérêts.

(Le Monde, 16 décembre).

Le médiocre bilan écologique des partis au pouvoir

L'Alliance pour la planète – une coalition regroupant les principales associations françaises de défense de l'environnement, dont les Amis de la Terre, la Fondation Nicolas Hulot, France Nature Environnement, Greenpeace, le WWF – a noté l'action des partis politiques lorsqu'ils étaient aux responsabilités.

Les performances, notées sur 20, sont affligeantes.

L'UMP arrive dernière, avec 4,5 sur 20. Son alliée l'UDF s'en sort légèrement mieux, avec 5 sur 20, tandis que le Ps arrache un 6,5 sur 20. Seuls, les Verts décrochent une note supérieure à la moyenne, mais guère flamboyante : 11 sur 20.

Pour noter, les associations ont élaboré une liste de 24 mesures concrètes, qui ont servi de références, et un barème de notation. Chaque mesure a été examinée isolément.

Dans la lutte contre le changement climatique, la gauche plurielle, au pouvoir entre 1997 et 2002, s'en sort mieux grâce à l'affectation de crédits au développement des transports en commun en ville ; tandis que Gilles de Robien est épinglé pour « le programme massif de relance de la construction d'autoroutes et les réductions drastiques, dès 2003, des crédits aux transports en commun.

En dehors des Verts, droite (UMP-UDF) et gauche (PS-PC) sont fréquemment renvoyés dos à dos. Elles sont sanctionnées de la même façon pour leur manque d'encouragement au développement de l'agriculture biologique, leur absence de politique de lutte contre les substances chimiques dangereuses, ou encore la faible incitation à la réduction des déchets.

Une fiscalité prenant en compte « les coûts environnementaux, sanitaires, sociaux dans les coûts de fabrication ou de prestation de services » n'a fait l'objet d'aucun programme de gouvernement.

(Le Monde, 13 décembre).

Près d'un lycéen sur cinq a exercé un emploi en cours d'année scolaire

C'est le résultat d'une étude réalisée par l'institut CSA à la demande de l'Union nationale lycéenne (UNL).

18% des lycéens ont, en dehors des stages conventionnés, déjà exercé ou exercent une activité rémunérée depuis qu'ils sont lycéens, en dehors des vacances d'été (si l'on inclut les vacances d'été, ce pourcentage monte à 28%).

Les activités se répartissent entre le baby-sitting (28%), le commerce, la vente et la distribution (24 %), l'hôtellerie et la restauration (16%), l'événementiel et l'accueil (12 %), l'industrie (7 %), etc.

Les lycéens gagnent en moyenne 302€ par mois.

Même s'ils s'en défendent, leur travail influence leur scolarité. « On perd des élèves », déplore Geneviève Khol, conseillère principale d'éducation au lycée professionnel Marc-Seguin à Vénissieux. « Ils s'absentent et finissent par décrocher. » « Nous essayons de convaincre ces jeunes d'être assidus », ajoute le proviseur, Bernard Riban. « Mais c'est parfois peine perdue. Les parents, dont certains sont en situation de grande précarité, cautionnent ces petits boulots ».

Fort de ce constat, l'UNL réclame une revalorisation des bourses.

(Le Monde, décembre).

La pensée du mois

« L'homme dépasse souvent cinquante ans sans s'en apercevoir, et ensuite, il est trop tard pour freiner. »

(Jean-Michel Ribes, cité dans Téléobs, 16-22 décembre)

Planification démocratique ?

La France s'est engagée à diviser par quatre ses émissions de gaz à effet de serre d'ici 2050.

Il faudrait rendre la France totalement indépendante du pétrole d'ici 2030.

A la racine de la plupart des maux qui accablent notre pays, on trouve le chômage : il faudrait passer au-dessous de la barre des 3% de chômeurs dans les cinq ans.

Avec le retour de l'hiver, la situation des sans logis ou des mal-logés nous scandalise à juste titre : d'ici cinq ans, il faudrait qu'il n'en reste plus un seul.

Sur quoi pouvons-nous mettre nos espoirs pour que ces vœux deviennent réalité ? Sur la main invisible du marché ? Sur un Président qui sait tout ?

Il y a tant à faire, les questions sont si entremêlées, qu'on ne peut imaginer qu'elles trouveront leurs solutions grâce à quelques élus, aussi bien intentionnés soient-ils, même s'ils sont entourés de quelques experts, aussi compétents soient-ils.

Il faut lancer un débat public de grande ampleur. Organisé par un Commissariat au Plan.

Les dirigeants politiques fixent quelques orientations stratégiques, débattues au Parlement.

Des spécialistes de la prospective éclairent l'horizon : prévisions démographiques, tendances de fond concernant le climat, les ressources du sous-sol,...

Des commissions se partagent la réflexion : les transports, le logement, l'agriculture, l'eau, la santé, la formation, la recherche,...

Ces commissions sont constituées par des représentants des « partenaires sociaux » (syndicats, patronat), des « organisations non gouvernementales », mais aussi, par des simples citoyens tirés au sort et dédommagés de leurs frais (pourquoi n'y aurait-il que les cours d'assises pour faire appel au tirage au sort pour assurer la représentation du peuple ?)

Le grand public est tenu informé (par la télévision, par la presse) des travaux de ces commissions.

Les discussions se multiplient dans tout le pays.

Les commissions élaborent le Plan à cinq ans, qui prévoit combien il faudra, année après année, construire de logements neufs et rénover de logements anciens ; quelles infrastructures ferroviaires et combien de wagons supplémentaires il faudra pour transférer peu à peu sur le rail le trafic des camions ; combien il faudra créer d'« hôtels d'entreprises » pour réduire les trajets quotidiens domicile-travail ; combien de crèches, combien d'hôpitaux ; combien de réfugiés climatiques la France devra-t-elle accueillir (si elle ne peut, certes, accueillir toute la misère du monde, elle doit en prendre sa part) ; quels axes stratégiques fixer pour la recherche et l'éducation.

Le plan à cinq ans est adopté, après débat, par le Parlement.

Il oriente les décisions du gouvernement (budget, incitations aux entreprises et aux particuliers) ; il éclaire l'action des entreprises, il fournit un cadre aux collectivités territoriales.

Il fait l'objet d'un bilan annuel, et d'une réactualisation annuelle.

Une démarche analogue est mise en place au niveau des Régions, des départements, des communes.

Utopique, tout ça ? Mais ne cite-t-on pas, souvent, comme exemple de volontarisme, la réorientation complète de l'économie américaine, pour soutenir l'effort de guerre, pendant de la deuxième guerre mondiale ?

Et, comme alors, n'y a-t-il pas le feu ?

Jean-Paul Allétru

Agenda

à Nanterre, à l'Agora, Maison des initiatives citoyennes, 20, rue de Stalingrad du mardi au vendredi de 16h à 19h, samedi de 9h30 à 18h30
Renseignements : 01 41 37 63 39 agora@mairie-nanterre.fr

JEUDI 15 FEVRIER A 20H FILM-DEBAT / Le bien commun, l'assaut final

Film de Carole Poliquin. L'eau, la santé, les gènes humains et végétaux, les connaissances anciennes et nouvelles, plus rien aujourd'hui ne semble pouvoir échapper au destin de marchandise. Face à la voracité des marchands, qu'advient-il de la notion de bien commun ? Des histoires, tournées au Canada, aux Etats-Unis, au Mexique, en France, au Brésil, en Inde et racontées à la manière de la genèse, témoignent des conséquences de la soumission du monde aux intérêts privés

ATTAC 92 : les adresses utiles

Siège social: 53, boulevard Henri sellier 92150 Suresnes. attac92@attac.org

Site internet: <http://www.local.attac.org/attac92>

Composition du bureau :

président : Guy Gourevitch ;

secrétaire général Bernard Blavette ;

trésorier Hubert Guérinet.

Jacques Pinoteau est secrétaire général adjoint.

Chargés de mission :

Correspondant électronique local : Jean-Claude Matarosso jcm1@laposte.net

Gestion du fichier : Nicolas Lasman

Responsable du journal angle d'ATTAC : Jean-Paul Allétru (jean-paul.alletru@wanadoo.fr).

Responsable du site ATTAC92 : Jean Louis Montel 01 43 34 83 69 jean-louis.montel@tiscali.fr

Merci de signaler votre départ du 92, votre changement d'adresse, votre changement de courriel ,votre arrivée dans un nouveau groupe de proximité au courriel du Comité Local : attac92@attac.org

Commissions :

- Europe : Marie Catherine DESAULTY 01 43 50 74 64 mc.desaulty@free.fr

- Energie : Claude VOJTOVIC linette12@infonie.fr

- Manifeste : Michel Berger michel-berger@wanadoo.fr

Angle d'attac 103, Avenue Achille Péretti – 92000 Neuilly

Responsables de la publication : Guy Gourevitch (guy.gourevitch@freesurf.fr), Bernard Blavette (bernard.blavette@wanado.fr)

N° 16– Janvier 2007

6